

Collège Saint-Exupéry
Conseil d'administration du 1er juillet 2019
Vœu des représentants des parents d'élèves

Nous, représentants élus des parents d'élèves, vous faisons part de notre opposition à la proposition de modification des horaires applicable à compter de la rentrée de septembre 2019.

Notre position, loin d'être un vote d'opposition de principe, témoigne de la grande inquiétude de la majorité des parents d'élèves que nous avons massivement consultés et pour lesquels nous portons ce jour les doléances.

74,8% parents ont répondu à notre enquête en ligne et ont rejeté les propositions d'horaires formulées par la direction du collège, à savoir :

lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 17h40, soit un allongement de 1h par jour et le mercredi de 8h à 12h.

Les élèves auront une amplitude de présence journalière de 9h40 et jusqu'à 8 h de cours par jour avec parfois des matinées de 5h, ce qui pourra se traduire pour les élèves par des difficultés de concentration en fin de matinée.

Nous partageons, avec l'Administration du collège et le corps enseignant, le constat des difficultés croissantes au fil des rentrées scolaires pour planifier les emplois du temps, limiter les heures de permanence en pleine journée, les occupations de salles, les options latin et / ou Euro, les groupes de moyens (plus ou moins important suivant les niveaux) et l'organisation de la restauration.

Nous considérons que la hausse de l'effectif des élèves, (+ 80 élèves entre 2015 et 2019 hors ULIS ET UPEAA) entraîne pour l'ensemble d'entre eux, des répercussions dommageables. Cette montée en charge des effectifs ne semble pas avoir été anticipée suffisamment par les autorités départementales ni par les autorités académiques. Des modifications de la sectorisation et des travaux d'extension de l'établissement pour offrir des salles de classes supplémentaires, un office et une salle de restauration plus spacieuses auraient pu être anticipés.

Nous pensons par ailleurs que le choix pédagogique de ne pas limiter le nombre d'options par élève est un paramètre aggravant les difficultés actuelles.

Nous réaffirmons nos inquiétudes face

- à la fatigue qu'engendrerait un temps de présence accru au collège.
- à la qualité des conditions d'apprentissage avec des demi-journées de 5h de cours.
- à l'organisation des temps de restauration. Si effectivement la mise en place de trois services permettrait de pallier le manque de places dans la cantine, l'organisation doit respecter les rythmes chronobiologiques des enfants (repas tardif à partir de 14h).
- au temps de travail personnel que chaque élève doit accorder quotidiennement à ses devoirs, qui serait réduit.

Des garanties doivent être données aux parents par la direction du collège sur l'élaboration des futurs emplois du temps.

Nous demandons

- que les classes de 6e et de 5e soient préservées en limitant l'amplitude maximum à 8h30 et des demi-journées de 4h maximum.
- que l'augmentation des plages ne conduise pas à la multiplication des trous dans les emplois du temps.
- que la première plage horaire de restauration soit principalement attribuée aux élèves commençant à 8 h, puis aux élèves de 6^e.
- qu'un premier bilan de l'organisation soit donné lors du CA de vote de la DHG, évaluation indispensable à la mise en place pérenne de ces changements.

Nous saisissons les partenaires institutionnels

- Les autorités départementales et académiques, eu égard à la hausse des effectifs et des prévisions liées aux mutations des quartiers, pour mettre en place des solutions pratiques (notamment la création d'espaces de cours et de restauration).
- A la ville, pour les mêmes raisons, pour créer ou rendre accessibles des infrastructures sportives à la hauteur des effectifs.

En conclusion, nous craignons que l'augmentation des plages horaires et des effectifs pour la rentrée 2019-2020 n'entraîne une dégradation du climat scolaire ainsi qu'une aggravation de la fatigue des enfants et espérons que des solutions seront trouvées dans les plus brefs délais, afin de remédier à ses difficultés.

C'est pourquoi nous, représentants élus des parents d'élèves, membres de la communauté éducative souhaitons être associés aux solutions pédagogiques et organisationnelles élaborées pour l'intégration d'effectifs supplémentaires d'élèves.